



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX
EXTERNALISES

Solliès-Pont, le 24 OCT. 2022

ARRETE

Temporaire de travaux, de restriction de circulation et d'interdiction de stationner

N° Départ : 1461/2022/436/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu la demande :

- du **17/10/2022**
- de l'**entreprise ORANGE** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux et de restriction de circulation pour l'**entreprise SCOPELEC**,
- nature des travaux : **réparation réseaux pour le compte d'Orange fibre optique**,
- lieu : **intersection entre la rue Polycarpe et l'avenue du 6^{ème} R.T.S à Solliès-Pont**,
- date des travaux : **entre le 07/11/2022 et le 11/11/2022.**

Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement **intersection entre la rue Polycarpe et l'avenue du 6^{ème} R.T.S à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

Arrête

Article 1 : Une autorisation exceptionnelle de travaux, de restriction de circulation et une interdiction de stationner est accordée à **l'entreprise SCOPELEC**, pour des travaux cités dans sa demande **intersection entre la rue Polycarpe et l'avenue du 6^{ème} R.T.S à Solliès-Pont**.
- date des travaux : **entre le 07/11/2022 et le 11/11/2022**.

Article 2 :

- **l'entreprise SCOPELEC** mettra en place la signalétique temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux,
- interdiction de bloquer la circulation concernant la sortie de la rue Polycarpe. Pour cela **l'entreprise SCOPELEC** pourra enlever les deux poteaux noirs de protection de manière à faciliter la sortie des véhicules. A l'issue, ces deux poteaux seront ré installés comme à l'identique avec des enrobés à chaud,
- la circulation piétonne sera maintenue mais déviée sur le trottoir opposé si besoin concernant l'avenue du 6^{ème} R.T.S,
- le stationnement sera interdit,
- les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée,
- l'intégralité des enrobés devront être repris comme indiqué lors de la réunion sur site,
- obligation formelle de prévenir le contrôleur du domaine public lors du commencement des travaux au 06.18.07.20.90.

Article 3 : **Dispositions relatives aux tiers :**
- **l'entreprise SCOPELEC** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.

Article 4 : **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
- tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de **l'entreprise SCOPELEC**,
- les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.

Article 5 : **Modifications de l'occupation :**
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
- l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le